

JDANSE - FICHE D'INSCRIPTION 2018-2019

Adhérent(e)

Madame

Nom :

Age :

Tél. :

Adresse :

Code Postal :

Email :

Profession :

Monsieur

Prénom :

Date de naissance :

Ville :

Contact en cas d'urgence

Nom et prénom de la personne à contacter :

Téléphone de la personne à contacter :

Choix des cours

	Cours 1	Cours 2 (Si 2 cours/semaine)
Discipline		
Horaire		
Lieu		

Détail des Cours & Planning disponible sur www.jdanse.net

Cotisation

Détail des tarifs : disponible sur www.jdanse.net

Modes de règlement* :

*Frais d'adhésion obligatoire 20 euros

En ligne www.jdanse.net

Espèces

Chèque à l'ordre de l'association JDANSE - préciser la banque:

Signature

Je soussigné(e) _____ certifie:

- Avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association JDANSE et m'engage à le respecter
- Disposer d'un certificat médical attestant que mon état de santé est compatible avec les activités auxquelles je m'inscris
- Autoriser JDanse à utiliser des prises de vue effectuées lors des cours pour sa promotion, communication et pour des outils pédagogique (affichages, publications papier et vidéo diffusé sur internet etc...
- En tant que représentant légal j'autorise la diffusion de l'image de mon enfant.

A _____, le _____ Signature _____

JDANSE - Règlement intérieur des adhérents

L'association JDANSE a souscrit une assurance Responsabilité Civile pour l'ensemble de ses activités et vous informe de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance ayant pour objet de proposer notamment des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels durant les activités physiques et sportives.

1. ADHESION

- 1.1. Les activités proposées par l'association JDANSE sont réservées aux adhérents de l'association.
- 1.2. L'adhésion est individuelle et valable du 1er septembre 2018 au 31 août 2019. Elle est à souscrire auprès des responsables de l'association et donne accès, pour la période, à l'ensemble des activités proposées.
- 1.3. L'adhésion est obligatoire y compris pour les élèves qui viennent ponctuellement au cours à la carte.
- 1.4. Les frais d'adhésion doivent être acquittés intégralement dès l'inscription aux activités. En cas d'annulation d'inscription avant l'ouverture des cours, les frais d'adhésion restent acquis.

2. ACTIVITES

- 2.1. Le démarrage d'une activité est soumis à l'inscription d'un nombre minimum de participants (cours de Pilates : 5, autres cours collectifs : 8. Les seuils sont déterminés, chaque année, par le conseil d'administration de JDANSE.
- 2.2. JDANSE se réserve le droit de fermer un cours prévu dans la programmation, dès lors que les conditions de quota ou de conformité réglementaire ne sont pas remplies, à tout moment.
- 2.3. La participation à une activité est subordonnée à une formalité d'inscription préalable. L'adhérent doit s'assurer que son état de santé est compatible avec l'activité choisie, et communiquer les justificatifs prévus par la réglementation. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte. Il est possible d'effectuer un cours d'essai avant l'inscription définitive sous réserve du paiement de l'adhésion et dans la limite des places disponibles.
- 2.4. Les activités sont organisées selon le calendrier scolaire (Zone C) à raison de trente séances par an pour les activités hebdomadaires soit dix cours par trimestre. Un relevé des présences est établi par chaque intervenant spécialisé lors de l'activité et fait foi en cas de litige.
- 2.5. ***En cas d'absence de l'élève, les cours ne sont ni rattrapables, ni remboursables quelle que soit la raison de l'absence.***
- 2.6. En cas d'absence d'un intervenant spécialisé, les participants seront informés dans les meilleurs délais de l'annulation du cours et des modalités de sa récupération durant l'année. A noter que JDANSE vous offre trois cours, vous propose en réel soit trente-trois cours.
- 2.7. Les tarifs et leurs modalités d'application sont déterminés chaque année par le conseil d'administration de JDANSE.
- 2.8. En cas d'annulation d'une activité du fait de l'association, celle-ci s'engage à rembourser l'adhérent au prorata des séances dues sous deux mois.

3. PAIEMENT

- 3.1. Le paiement annuel est effectué à l'inscription, en numéraire, par carte bancaire ou par chèque à l'ordre de l'association JDANSE.
- 3.2. Il est possible de payer en deux fois ou maximum trois fois sans frais par chèques. Le montant total est alors divisé par deux ou trois partie égale, étant encaissé le jour de l'adhésion et le ou les mois suivants.
- 3.3. **Le tarif annuel étant préférentiel, aucun remboursement n'est envisageable.** Excepté pour les motifs suivants : déménagement ou de contre-indication médicale dû à la grossesse, sur présentation d'un justificatif. Cette demande doit être impérativement adressée au Président ou Responsable de l'association JDANSE **sous un mois à compter de l'arrêt**. Tout trimestre commencé est intégralement dû, les trimestres restants non commencés, seront remboursés en fonction du nombre de cours pris, sur la base du tarif des cours à la carte et non du tarif annuel.

4. RESPONSABILITÉS DE L'ASSOCIATION VIS-A-VIS DES MINEURS

- 4.1. Les enfants sont pris en charges par le professeur en entrant dans salle à l'horaire de cours jusqu'à la fin de leur cours ou ils sortent dans la salle et ils sont remis aux parents ou responsables légaux.
- 4.2. Les parents ou responsables légaux d'enfants mineurs devront obligatoirement signer une décharge pour autoriser leur(s) enfant(s) à sortir seul(s) après les cours.
- 4.3. L'association se réserve le droit de prévenir le commissariat de police le plus proche en cas de non retrait de l'enfant par une personne autorisée, passé le délai de trente minutes après la fin des cours.
- 4.4. Je soussigné(e) _____ autorise mon enfant _____ à sortir seul(e) après le cours.

VOTRE INSCRIPTION EST VALIDÉE ET DÉFINITIVE A LA RÉCEPTION DE VOTRE DOSSIER COMPLET :

Fiche d'inscription et règlement intérieur signé, chèque(s), certificat médical et photo.

A _____, le _____ Signature _____